sept ou huit sociétés seulement : il faut aussi compter la décoration du kiosque.

Le Conseil adopte.

M. ALBERT GOUBLE. — N'y aurait-il pas moyen de noter au procès-verbal de la séance qu'une somme de 1,000 francs, recueillie par souscription, a été employée, pour l'achat de l'uniforme. On pourrait retrouver plus tard, soit dans 15 ou 20 ans par exemple, comment les fonds nécessaire à cet achat, ont été obtenus.

M. DESPLECHIN. — Je suis heureux de la présentation de cette idée. On aurait pu croire, par l'opposition que j'ai apportée à l'adoption du vote du nouvel uniforme, que j'y étais hostile : pas du tout, mon but était simplement de faire intervenir tout le monde pour bien marquer que c'est la *musique musique*. Cette phalange rend d'ailleurs beaucoup de services tant pour le quatorze juillet que pour les processions, etc.

M. ALBERT GOUBLE. — Je propose d'adopter la rédaction suivante: Une somme de 2150 francs a été votée par le Conseil et le supplément, soit 1000 francs, a été fournie par souscription. — Adopté.

M. LE MAIRE lit une demande relative à l'achat d'une pompe aspirante et foulante. Celle de MM. Boutemy, dit-il, a rendu de très grands services lors de l'incendie qui a éclaté dans leur établissement.

Une somme de 300 francs est votée.

Lecture est ensuite donnée d'une lettre sollicitant l'achat de 28 costumes pour les musiciens *faits* et de 22 képis pour les jeunes musiciens de l'*Union musicale*, harmonie de Lannoy.

Il y est dit qu'en raison des sacrifices faits pour la *Musique municipale*, il n'y a pas lieu de rejeter cette demande qui paraît très juste à l'auteur; celle-ci conclut en priant le Conseil de faire droit à sa *réclamation*. Ce mot soulève des murmures.

M. LE MAIRE. — J'ai soumis cette demande à la commission des finances qui l'a rejetée.

Le Conseil la rejette également.

M. JOLY. — On accorde une subvention de 200 francs à la *Société philharmonique*, je crois ; je prie le Conseil d'y ajouter 50 fr. La *Musique municipale* donne six concerts par an la musique du *Phénix*, si vous voulez l'appeler ainsi, donnerait aussi six concerts.

M. Louis Charlart trouve que la subvention accordée jusqu'ici est assez élevée.

M. LE MAIRE. — Dans le cas où elle ne tiendrait pas ses engagements, cette subvention lui serait retirée ?

UN CONSEILLER. — Même les 200 francs dont elle jouissait autrefois?

M. JOLY répond affirmativement. Cette augmentation de subvention, dit-il, a été rejetée l'année dernière. Je demande qu'on vote sur cette question.

M. EDMOND BETREMIEUX-PAJOT. — Avant de donner mon vote, je tiens à bien établir que, si cette société ne s'exécute pas, à toutes réquisitions de la commission municipale, la subvention entière lui sera retirée.

M. LE MAIRE propose le vote à mains levées.

M. JOLY. — Je demande le vote secret.

M. DESPLECHIN. — Oui, on vote plus à son aise.

Voici les résultats : votants, 10; *oui*, 7; *non*, 3.

En conséquence, le conseil adopte la somme de 250 fr.

M. LE MAIRE. — Il nous reste maintenant 1 250 francs, pour l'entretien des rues et chemins ruraux en 1891, et 35 fr. de dépenses imprévues, pour la balance du budget additionnel.

UN CONSEILLER. — Je désirerais qu'on s'occupât particulièrement du cimetière, surtout des allées.

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai déjà donné des instructions à ce sujet. La Commission fera tout le nécessaire pour la bonne tenue des rues y compris la place de l'église où on déposera du gravier, notre budget primitif nous permettant de pourvoir à tous les besoins.

M. LE MAIRE. — J'ai reçu une demande de M. le doyen. La question est déjà ancienne. Lecture est donnée de la demande. Il s'agit de l'agrandissement de la sacristie ; d'après les plans et devis de l'architecte, la dépense s'élèverait à 2.000 fr.

M. LE PRÉSIDENT.—La sacristie est réellement très petite et très vieille; il y a lieu de s'en occuper.

Le principe de la demande est voté.

La commission des finances a rejeté la demande de subvention formulée par M. Delrue, en tant que sous-chef de la *Musique municipale* sous prétexte que dans les villes ils ne sont pas payés.

M. ALBERT GOUBLE. — M. Delrue s'occupe sérieusement et apporte beaucoup d'ardeur; c'est lui qui est chargé de donner les premières notions aux musiciens. L'année dernière la même question avait été agitée au sein de cette assemblée et on avait résolu d'attendre jusqu'à cette année pour la résoudre.

Renvoyée à la commission des finances.

M. LE MAIRE. — Vous avez manifesté le désir de nommer une commission pour la question de la gendarmerie. Voici les noms que je propose : MM. Victor Bettremieux, Oscar Bétremieux, Edmond Betremieux-Pajot, Desplechin et Joly.

Ces messieurs acceptent.

M. BETTREMIEUX entretient le Conseil d'une demande qui lui a été formulée par M. le Juge de paix du canton ; ce dernier sollicite le dégagement de sa responsabilité, vis-à-vis de la mairie, dans l'installation du bureau de son greffier dans la salle des archives communales.

Après une courte discussion, la demande est renvoyée à la commission des travaux qui délibérera afin, soit de déplacer les archives, soit de donner un autre emplacement au greffier.

La commission, nommée pour l'achat et la confection des uniformes de la musique, décide de se réunir samedi.

Les conseillers discutent ensuite sur la date des concerts qui seront donnés par les musiques.

M. BETTREMIEUX. — En ce qui concerne la gendarmerie, je demanderai à M. le Maire de nous soumettre immédiatement toutes les pièces qui lui seront remises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 15.

COMMUNICATIONS DIVERSES

L'association amicale de l'armée de mer, prie MM. les réservistes de l'infanterie et de l'artillerie de marine, résidant à Roubaix et dans les environs, de vouloir bien se rendre au siège de l'association, rue des Arts, n° 60, le dimanche 17 mai à midi et demi. Il s'agit de prendre communication d'un rapport *très important*, relatif à la période d'exercice de 28 jours qu'ils ont à accomplir prochainement dans la marine.

— La commission administrative de la *Choral Excentrique* invite ses sociétaires à la réunion qui aura lieu, le samedi 16 courant, à 8 h. 1/2 précises du soir, au siège de la société, pour la répétition des chœurs qui seront chantés, le lendemain au festival de Lomme.

Une attestation à signaler.— M. Charles Bardy, directeur du service scientifique au ministère des finances, à Paris, s'est livré à une étude consciencieuse des eaux du Saulchoir, et voici le résultat de ses observations : « Il résulte, dit-il, de l'analyse de l'eau du Sauchoir faite par moi que, par sa composition chimique, cette eau peut être classée parmi les *meilleures* eaux ferrugineuses et que, par suite, non seulement elle constitue une excellente eau de table, mais encore que son emploi est appelé à rendre de précieux services dans la médication tonique ferrugineuse. » Adresser les commandes à la librairie du *Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve; chez MM. Delaporte, Quaghebeur, Dienne, Deschodt, Corbeaux, Delarra, Duburcq, Cambier, Wicart, Fontaine, Richert, Coille, Druelle, Leroy, Bole, Deberdt, Ang. Legrand, Leflon, Delelis, Turlur, Heunequant, Taillier, Florquin, Logez ; chez M. Cheminade, Epicerie Centrale ; MM. Montignies, rue du Bois ; Dendievel, rue Saint-Georges ; Tiberghien, Calonne et Duthoit, rue de l'Epeule; Durand, rue de l'Ermitage ; Desfontaines, Grande-Place. 53126—26468

On nous prie d'annoncer que le **dentiste Meier**, de Courtrai, sera à consulter à Roubaix, à partir du 28 courant, tous les jeudis (excepté le 3me jeudi du mois), de 9 heures à midi, et de 2 à 5 heures, rue du Collège, 73 (en face du Collège). 53317—26558

Neuf jours !!!

Le Sauvetat (Gers), le 15 avril 1890. — Depuis deux ans je souffrais de démangeaisons horribles que nul remède ne pouvait soulager. Grâce à vos bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte je suis complètement rétabli, il m'a suffi de neuf jours de traitement.

26668d (g. lég.) MARTIAL DENUX.

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre, pour le prix minime de **1 fr.**, un excellent **TIMBRE CAOUTCHOUC** monté sur plaque métal et enfermé dans une jolie boîte en métal blanc inoxydable.

Le même, avec manche, depuis **1 fr. 50** jusqu'à **2 fr. 50**, selon le genre. 52206—26052

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

ÉPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

15 MAI 1728. — Au commencement du XVIIIe Siècle, les manufacturiers de Roubaix fabriquaient un nouveau genre de callemande de leur invention qu'ils appellaient *callemandile* et qui était principalement destinée à l'Espagne et aux Indes. Après quelques essais infructueux, dans cette fabrication, et irrités de leur récente défaite, (*Voir l'éphéméride du 9 mars 1728*), les sayetteurs et bourgeteurs de Lille firent saisir avec éclat, chez les fabricants de Roubaix, le 15 mai 1728, trois pièces de callemandile avec leurs métiers ou harnats. Un nouveau procès s'engagea, à l'intervention du prince de Rohan-Soubise et des quatre baillis des hauts-justiciers de la Châtellenie. Mais cette fois il se termina au détriment de nos manufacturiers. (*Voir l'éphéméride du 7 octobre 1728.*)

[illegible] à Roubaix. — Des ouvriers de Roubaix au nombre d'environ 300 se portent au domicile du Maire demandant du travail ou du pain. Ce Magistrat était absent, ils se présentèrent chez M. Jules Delerue, l'un des adjoints, qui parvint à les apaiser. Ils se retirèrent sans commettre aucun désordre; mais on voyait qu'ils étaient travaillés par des manœuvres occultes.

Le surlendemain mercredi soir, le bruit s'était répandu qu'un certain nombre d'ouvriers, excités par des individus venus de Lille, devaient, à la faveur de la nuit, se porter sur plusieurs établissements de filature et les dévaster. Leur intention, disait-on, était de commencer par désarmer la garde nationale. Des mesures de précautions immédiatement prises déjouèrent ces projets.

On était aussi prévenu à Tourcoing de ces menées et des groupes d'ouvriers réunis dans la soirée paraissaient attendre des nouvelles de Roubaix. Des patrouilles circulèrent toute la nuit, et l'ordre ne fut point troublé cette fois (*Indicateur de Tourcoing*, 21 mai 1848).

15 MAI 1855. — Ouverture de l'exposition universelle de Paris. La ville de Roubaix y obtint la grande médaille d'honneur. Une décoration, 18 médailles de première classe, 25 médailles de seconde classe, 19 mentions honorables, ensemble 64 récompenses couronnèrent les efforts de nos industriels et le zèle de leurs coopérateurs.

15 MAI 1867. — Le Ministre de l'Intérieur accorde au Bureau de Bienfaisance de Roubaix un secours de 1.000 francs, en faveur des familles d'ouvriers sans travail. (*Archives de Roubaix*, Q. I. (b) 2).

PATRONS ET OUVRIERS

Ce qu'ils doivent faire

Tous nos lecteurs ont admiré comme nous l'émouvante allocution prononcée, lors des funérailles des victimes de la catastrophe de Fourmies, par M. le doyen de St-Pierre.

Ces nobles pensées inspirées par la charité chrétienne et par le plus pur patriotisme ne sauraient être trop connues ni trop répandues. Et nous avons cru répondre au désir de beaucoup de nos concitoyens en faisant imprimer ce discours en *tract* pour la propagande.

Tous ceux qui comprennent quels devoirs s'imposent au patron et à l'ouvrier dans ces temps troublés, tous les amis de la Paix sociale, voudront répandre autour d'eux cette petite feuille. C'est la parole d'un homme distingué vivant au milieu des populations industrielles, d'un Citoyen aimant sa Patrie, d'un Prêtre héroïque, d'un Pasteur qui a prouvé qu'il était prêt à donner sa vie pour son troupeau. A tous ces titres, cette parole mérite d'être écoutée et entendue et ceux qui la distribueront parmi leurs amis, parmi leurs ouvriers, feront œuvre utile et bienfaisante.

Le discours de M. le Doyen de Fourmies est en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*.

Le cent, 1 fr. 50. — Le mille, 10 fr.

TOURCOING

Académie de peinture. — Un élève de notre école de peinture, M. Emile Silence, vient de concourir avec succès à Lille, en composition décorative, pour l'obtention de la dispense militaire accordée aux jeunes gens qui se destinent à la carrière d'ouvriers d'art.

Un acte de dévouement. — Samedi dernier, des enfants jouaient sur le bord du canal, près du pont du Fresnoy. Tout à coup, la petite Courriege, âgée de 7 ans, poussée par une de ses camarades, tomba dans le canal. A ce moment passait un brave jeune homme, Henri Cray, âgé de 21 ans, garçon boulanger chez M. Martens, rue du Tilleul. Il se jeta à l'eau tout habillé et fut assez heureux pour sauver l'enfant qui avait déjà perdu connaissance.

En Simple Police. — *Audience du 14 mai 1891.*

. . . . Tous mes procès allaient être finis :
Il ne m'en restait plus que quatre ou cinq petits!

Le malheureux, que nous avons vu aujourd'hui se débattre dans cinq ou six affaires différentes, n'aurait même pu s'appliquer ces deux vers de la comtesse *des Plaideurs* car il n'est pas encore parsit il, au bout de ses peines, et il est littéralement menacé de se voir étouffer sous une marée montante d'assignations, de citations de significations, de commandements,

De dits de contredits et d'interlocutoires,
Et de fatras et de grimoires.

Le pauvre homme n'y est absolument plus, et demande naïvement, oubliant sans doute que le divorce vient d'être prononcé au profit de sa femme: « Oui ou non, puis je encore être maître chez moi ? » Ou encore : On a fait tout ce que l'on a pu pour me faire aller à Armentières !

Il fait aussi cette révélation : « Pour m'exciter à faire un coup de malheur, on venait jeter des cordes sur mon lit quand j'étais sur le point de me lever, et on me disait en ricanant :« Tu n'aurais pas le cœur de t'en servir, hein! lâche ! »

Enfin c'est à ne pas y croire et cette vie dure depuis plus de 18 mois. Cet homme, ce cafetier, dont nous avons déjà parlé bien des fois, est successivement condamné quatre fois à 1 jour de prison, et les frais, et une cinquième fois à 3 et 10 fr., pour violences, tapage injurieux, tapage nocturne et ivresse. La femme et la servante, défendues par Me Duvilliers, qui sont aussi impliquées dans une des affaires de violences, sont acquittées. Le mari, hors de lui, s'écrie encore : « Tout ce qu'on a dit sur moi, jusqu'à présent, c'est tous mensonges. »

Mais ce n'est pas tout : la mère du cafetier, passait un jour *par hasard* devant la maison de son fils. Tout-à-coup elle s'entend appeler par : « Ma mère, ma mère ! » Elle se retourne. mais n'entre pas, ce qui n'a pas empêché que sa bru en a entendu de dures.

Les deux femmes sont à l'audience côte à côte et la belle-mère s'en donne à cœur joie. Tous les beaux mots de la première scène sont répétés d'une voix vibrante.

Après que la maman s'est entendue condamner à 3 fr. « Merci, Messieurs, ce n'est pas trop cher, je me paierai encore ce plaisir.

M. le commissaire central voyant partir les deux femmes ensemble, commande aux agents de veiller, car, avant d'être descendues du perron, l'une des deux pour rait bien n'être plus vivante.

Ces affaires, dont on avait beaucoup parlé, avaient attiré un auditoire tout à fait exceptionnel.

Cette audience, du reste, est une des plus importantes que nous ayons encore vues. Elle ne comprenait pas moins de 70 affaires, et les 6 dont nous venons de dire quelques mots, ont pris à elles seules plus d'une heure. Tout n'a été terminé que fort tard dans l'après midi, attendu qu'au lieu de 9 heures on n'a commencé qu'à 10. Nous aurons à y revenir.

Mouveaux. — *Conseil municipal.* — Le Conseil municipal s'est réuni jeudi en session ordinaire; annoncée pour six heures, cette séance très importante n'a pu commencer qu'à sept. L'heure avancée à laquelle elle s'est terminée nous oblige à remettre le compte-rendu à demain.

Une fête de gymnastique au Blanc Seau. — Le dimanche 17 mai prochain aura lieu, dans l'avenue du château de Mme Constantin Descat, une grande fête de gymnastique à l'occasion de l'inauguration de la société *La Jeunesse du Blanc-Seau*. Un certain nombre de sociétés de gymnastique et des meilleures de la région du Nord, ont promis d'assister à cette fête dont nous publierons le programme.

LILLE

Les grèves. — A MOULINS-LILLE. — Nous avons annoncé que 40 ouvriers travaillaient maintenant au tissage Duhem.

Mercredi matin, quatre nouveaux ouvriers se sont présentés à la fabrique. Deux autres, au contraire, ont repris leur livret et ont rejoint les grévistes.

D'autre part, M. Duhem a embauché quelques tisserands qui se mettront à l'œuvre d'ici la fin de la semaine.

Malgré cela, les grévistes tiennent bon et se refusent à faire la moindre concession. Ils continuent à réclamer *mordicus* l'application du tarif d'Armentières.

Mardi, les ouvriers qui ont repris le travail avaient été sifflés et hués à leur rentrée à l'usine, par la population du quartier et un grand nombre de grévistes. Ces faits se sont, paraît-il, reproduits mercredi, à la sortie du soir.

Les grévistes déclarent qu'ils sont étrangers à la manifestation.

Mercredi soir, une réunion de grévistes a eu lieu au *Bien-Assis*, rue Philippe-de-Comines, sous la présidence du secrétaire du syndicat de l'industrie textile remplaçant M. Lambert, absent.

La continuation de la grève y a été de nouveau votée.

Un assistant ayant proposé d'envoyer une délégation à M. Duhem, a été hué.

La séance a été levée par la lecture de l'appel suivant qui va être envoyé à toutes les chambres syndicales de France :

« *Chambre syndicale ouvrière de l'industrie textile de Lille et environs*

» Siège social : estaminet Delcourt, rue Jean-Jacques-Rousseau, 46.

» Lille, le 10 mai 1891.

» Chers concitoyens et camarades,

» La lutte que les tisserands de la maison Duhem et Cie de Lille ont engagée, le 4 avril dernier, pour résister à une réduction de salaire, continue toujours avec énergie et sans défaillance d'aucune sorte.

» C'est que ces travailleurs ont compris l'importance de la cause qu'ils défendent. Ils n'ignorent pas que s'ils acceptaient les conditions de travail qu'on veut leur imposer, leurs camarades des tissages similaires ne tarderaient pas à subir les conséquences de leur imprévoyance.

» Nous sommes les premiers à condamner les grèves partielles, parce qu'elles aboutissent presque toujours à l'épuisement de nos ressources pécuniaires et parfois à la désorganisation ouvrière.

» Mais quand, comme aux tisserands de l'usine Duhem et Cie, on veut imposer des conditions de travail qui ne leur permettraient plus de vivre en travaillant, il faudrait être lâche et infâme pour ne pas user du seul moyen que nous possédons — c'est-à-dire la grève — pour protester contre la conduite si révoltante de nos employeurs, qui affament de gaieté de cœur des centaines de familles.

» Camarades,

» Au nom de l'*Humanité*, nous faisons appel à vos sentiments de solidarité et de justice pour nous permettre de continuer la lutte *dans l'intérêt général des travailleurs*, et de laquelle nous sortirons victorieux, nous en sommes convaincus, si tous nous savons faire notre devoir.

» Vive l'émancipation ouvrière,

» Recevez, chers citoyens et camarades, nos salutations fraternelles.

» Pour le syndicat :
» Le délégué, A. LAMBERT,
» 5, rue Froissart, Lille. »

Les grévistes forcés se sont également réunis mercredi. Chacun d'eux a reçu un tronc pour quêter en ville.

La chambre de discipline des notaires de l'arrondissement de Lille pour l'année 1891-92 se trouve composée ainsi :

Président, Me Emile Lefebvre; premier syndic, Me Jules Lefebvre; second syndic, Me Delebelle; rapporteur, Me Pajot; secrétaire, Me Deledicque; trésorier, Me Vahé; membres, Mes Verhaeghe, Ghesquières, Poissonnier.

UNE MORT TRAGIQUE AU BLANC-SEAU

Au n° 50 de la rue Béranger

Le bruit courait, à Roubaix et à Tourcoing, au commencement de l'après-midi de jeudi, qu'un drame venait de se passer au Blanc-Seau; comme il arrive souvent en ces circonstances, la rumeur publique avait considérablement grossi et dénaturé les faits; on affirmait qu'un homme avait tué sa femme à coups de poing dans la poitrine. Et les commentaires d'aller leur train. Un seul témoin, le fils aîné du ménage en question, avait assisté à la scène et était par conséquent en situation de raconter comment les faits s'étaient passés : c'est d'après ses dires que nous allons reconstituer ce triste événement, en lui laissant l'entière responsabilité de ses affirmations.

Le n° 50 se trouve presque à l'extrémité de la rue Béranger. C'est une maison d'ouvrier, d'aspect propret. Un couloir suit la porte d'entrée ; à droite, une première pièce; puis une seconde, la cuisine. Au fond, la cour. A deux pas, nous apercevons la campagne, toute ensoleillée en cette charmante après-midi de mai.

Le ménage Beck

La maison était habitée par le ménage Beck ; le père Emile Beck, âgé de 43 ans, alsacien d'origine, qui a opté pour la France et fait son service militaire; la mère, Laure Cocheteux, 40 ans ; et quatre enfants dont l'aîné — l'unique témoin de la scène, comme nous le disions plus haut — est âgé de 18 ans.

Du dire des voisins que nous avons entendus, et de toutes les versions — la plupart absolument exagérées — qui circulent, il semble résulter qu'il y avait parfois de la brouille dans le ménage. Mari et femme étaient doués d'un caractère fort vif, mais ils étaient estimés dans le quartier, et leur parfaite honorabilité n'était contestée par personne. Le mari, chauffeur à la fonderie Vandamme, était fort bien vu de ses amis et camarades; la femme passait pour une bonne et brave ménagère. Ils habitaient le quartier depuis plus de onze années.

La scène

Il paraît que, depuis quelques jours, les époux ne se parlaient plus. Ce midi, quelques minutes avant la rentrée de son mari, Laure Cocheteux s'était rendue chez une voisine où elle avait annoncé son intention de faire la lessive l'après-midi. Elle était d'un calme absolu.

Le fils aîné était à la maison, et, à partir de ce moment, c'est d'après son récit que nous écrivons. Le mari arrive de son travail. Une légère altercation se produit dans le corridor, et, dans un moment de surexcitation, le sieur Beck donne un soufflet à sa femme. Celle-ci, exaspérée, furieuse, sort dans la rue, puis rentre en criant : Lâche ! Fainéant ! Elle pénètre dans sa cuisine. Mais, soudain, la voix lui fait défaut, ses paroles deviennent inintelligibles, les yeux lui tournent dans la tête, et, devant son fils et son mari épouvantés, elle tombe comme une masse dans un angle de la petite pièce, entre le foyer et la table.

C'était fini, la mort avait déjà fait son œuvre.

— « Vous voyez, nous dit le jeune homme, que mon père n'est pas un meurtrier.

Le père et le fils relèvent le corps inerte, le transportent dans la cour où l'on prodigue à la pauvre femme tous les soins susceptibles de la ramener à la vie. Peine perdue. Appelé par le sieur Beck, M. le docteur Dupont accourt, mais il ne peut, lui aussi, que constater la mort. Il procède à un examen du corps, et ne relève aucune trace de blessure.

Quelques instants après, arrive le garde-champêtre, M. Delnatte. Il invite le sieur Beck à le suivre à la mairie de Tourcoing, et celui-ci se laisse emmener sans la moindre résistance.

Quelques détails

Dans le quartier, l'émotion est considérable ; la rue Béranger regorge au départ du sieur Beck. A deux heures et demie, il y a moins de monde, mais la foule stationne devant la maison — close — où s'est passée cette triste scène. La pauvre femme est étendue dans la première pièce ; son visage ne respire pas la souffrance. Le fils aîné veille sa mère.

Une fille des époux Beck, âgée d'une quinzaine d'années, se trouve dans la maison voisine. La malheureuse enfant ne connait pas encore toute l'étendue du coup qui la frappe : elle sait qu'il s'est passé quelque chose à la maison et, au cours de sa douleur qui fait peine à voir, elle appelle incessamment sa mère. C'est un spectacle navrant. Une autre enfant a été recueillie par un voisin compatissant, M. Jules Desplechin.

L'arrivée du commissaire

A trois heures, on signale l'arrivée du commissaire de police de Tourcoing, M. Cotard : il est accompagné de M. Delnatte.

Avant de procéder à l'interrogatoire des enfants, M. le commissaire dit aux journalistes présents : — « Vous savez comment le fait s'est produit : la femme Beck a reçu un coup de poing sur le front... »

— « Pardon, interrompt énergiquement le fils ; ma mère a reçu simplement un soufflet, ni plus, ni moins. »

L'interrogatoire commence aussitôt. L'enquête du commissaire ne s'est terminée qu'à six heures et demie.

Le parquet de Lille a été prévenu.

La mère du meurtrier

Beck a encore sa mère qui habite Lille. La pauvre femme prévenue par dépêche, est arrivée vers 5 heures. Elle est entrée dans une maison voisine où les enfants avaient été recueillis. Son émotion était telle qu'elle a été prise d'une crise de nerfs terrible. Ce n'est qu'au bout d'une demi heure et à force de soins énergique qu'on est parvenue à la faire revenir à elle.

A la prison

Beck a montré un violent désespoir, et, à 9 heures du soir, il est très-abattu.

NOUVELLES MILITAIRES

Etat-major général de l'armée — M. le général de division Lanty, gouverneur de Verdun, commandant supérieur de la défense du groupe de Verdun, commandant la subdivision de Verdun, est placé à dater du 13 mai 1891, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

Par décret du président de la République, en date du 9 mai 1891, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, M. le général de division Hinstin (Adolphe) membre du comité technique du génie, est nommé, à dater du 10 mai courant, tout en conservant ses fonctions actuelles, gouverneur de Verdun, commandant supérieur de la défense du groupe de Verdun, en remplacement de M. le général Lanty.

Liste des sous-officiers de cavalerie déclarés admissibles à l'examen d'instruction militaire : 1er corps d'armée : Bertholou, maréchal des logis au 21e régiment de dragons ; Mairesse, maréchal des logis au 21e régiment de dragons; Stahl, maréchal des logis au 21e régiment de dragons; Du Campe de Rosamel, maréchal des logis chef au 19e régiment de chasseurs ; De Fontaine de Resbecq, maréchal des logis fourrier au 19e régiment de chasseurs; Gonez, maréchal des logis chef au 19e régiment de chasseurs.

Concerts et Spectacles

Tourcoing. — *Le concert d'été.* — Le concert du dimanche de la Pentecôte, sur le kiosque de la place Thiers, sera donné par l'*Harmonie Tourquennoise*. Voici le programme :

1. Allegro militaire, Bandouck; 2. Air varié pour basse (soliste M. Leclercq), Claytophe ; 3. *Victor Emmanuel*, ouverture, Kling; 4. *Les Contes d'Hoffmann*, fantaisie, Offenbach; 5. *Deaurant*, polka pour piston (soliste M. Opsomer), Reynaerd ; 5. Grande fantaisie sur *Faust*, Gounod.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du jeudi 14 mai

Présidence de M. PARENTY, vice-président

Vol d'un filet. — Mme Léonie Horman, à Roubaix, avait comme locataire chez elle un nommé Jean-Louis Decoqmann, qui profita de son séjour dans la maison pour enlever un filet avec plombs qui se trouvait dans une pièce voisine de sa chambre.

Comme il est en même temps sous le coup d'un arrêté d'expulsion, Decoqmann encourt une peine d'un an et un jour d'emprisonnement.

Un client grincheux. — Mme Delser, cabaretière à Roubaix voyait dernièrement arriver chez elle un individu qui se trouvait dans un état d'ébriété fort avancé : elle refusa de lui servir des consommations qu'il demandait. De là, fureur du client qui se met à briser verres et vitres.

Georges Desprumiers — c'est le prévenu — allègue que la cabaretière s'était montrée grossière à l'égard d'un ami: il cueille une peine de quinze jours et seize francs d'amende pour les contraventions.

Disparition d'un litre. — D. Druelle, domicilié à Bondues, mais garçon de ferme à Linselles, avait ignoré qu'il eût été assigné devant le tribunal correctionnel et avait été condamné par défaut à un mois de prison, le 17 avril. Il revient par opposition à ce jugement.

L'un des témoins, la fille Dhondt, déclare qu'elle l'a vu boire à un litre d'eau de vie qui avait disparu de l'estaminet. Le prévenu ne méconnait pas le fait mais explique que ce litre, il l'avait obtenu de la gracieuseté de la sœur du précédent témoin.

Cette explication n'est pas accueillie par le tribunal qui maintient la condamnation à un mois.

Me CONFORME.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du jeudi 14 mai

Demande en paiement d'honoraires. — Le Tribunal a rendu son jugement dans ce procès ou le docteur D..., de St-Maur réclamait aux héritiers de M. François T..., décédé, agent d'assurance à Roubaix, une somme de treize mille francs pour honoraires de soins donnés pendant plusieurs années à M. T. et en outre une vingtaine de mille francs, montant de sommes et titres qu'il disait avoir déposés chez M. T...

Le tribunal a débouté M D... de son action et l'a condamné à payer aux ayant droit T. une somme de dix mille francs que ceux ci demandaient reconventionnellement à M. D...

Me CONFORME.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du jeudi 14 mai.

L'incendie de l'établissement Lorthiois

M. Félix Lorthiois, peigneur de laines à Tourcoing, est appelant des jugements du tribunal civil de Lille qui, en novembre dernier, ont statué sur les indemnités dues à l'occasion de l'incendie du 3 juillet, par les compagnies d'assurance. Ces compagnies sont au nombre de 27, mais, dans la cause, figurent seules la *Nationale*, le *Soleil*, l'*Aigle* et le *Phénix*.

Les dégâts ont été évalués pour les bâtiments à 18.536 francs. M. Lorthiois accepte ce chiffre.

Celui-ci demande, au contraire, une majoration de 9.515 fr. pour les marchandises et de 25 000 fr. pour le matériel. Il sollicite que l'indemnité soit portée pour pertes sur marchandises, de 17.000 à 26.516 fr. et celle pour pertes sur matériel industriel, de 45.839 à 70.839 francs.

En somme, il réclame une indemnité totale de 115.891 francs. Subsidiairement, il tend à ce que de nouveaux experts soient chargés de réviser les comptes estimatifs, tant des marchandises que du matériel.

L'affaire est soumise à la seconde chambre de la Cour. L'appel de M. Lorthiois a été soutenu par Me Quinion. Me Allaert s'oppose, au contraire, au nom des compagnies à ce que cet appel réussisse.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Un Obit Solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Eloi (Blanc-Seau), le lundi 18 mai 1891, à 9 heures, pour le repos de l'Ame de Monsieur Victor-Joseph LECLERCQ, époux de Dame Marie DUHEM, décédé subitement à Tourcoing (Blanc-Seau), le 19 mai 1890, à l'âge de quarante-un ans — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel anniversaire sera célébré en l'église de Leers (France), le lundi 18 mai 1891, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jérôme-Joseph TRENTESAUX, époux de Dame Léopoldine HERRIER, décédé à Leers, le 2 mai 1890, dans sa 2e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église de Croix, le lundi 18 mai 1891, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste LEZAIRE, veuf en premières noces de Dame Adelaïde-Angélique AGACHE, et en secondes noces de Dame Marie-Rose LEPERS décédé à Croix, le 13 avril 1883, dans sa soixante-dix-huitième année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction. Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église de Deûlémont (près Quesnoy-sur-Deûle), le lundi 18 mai 1891, à 10 heures, pour le repos des âmes : de Dame Aimée FERTIN, épouse de M. Rémy DHONT, décédée à Roubaix, le 14 juillet 1890, dans sa 47e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, et de M. Druon FERTIN, veuf de Dame Rosalie LEDUC, décédé accidentellement à La Madeleine, le 3 avril 1890, dans sa quarante-quatrième année. — Les personnes qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le present avis comme en tenant lieu.

AUX FABRIQUES PARISIENNES

E. LANDAUER

ROUBAIX, 16, rue du Vieil-Abreuvoir, 16, ROUBAIX

SPÉCIALITÉ DE BLANC

TROUSSEAUX ET LAYETTES

Fabrique de Lingerie et Broderie à la main à Remiremont (Vosges)

Nous avons l'honneur d'informer notre nombreuse clientèle que nos assortiments pour **cette saison** sont complètement terminés et que nous avons actuellement un immense choix en **LINGERIE FINE** pour **TROUSSEAUX et LAYETTES** dans les **genres les plus nouveaux et les plus variés** à des prix excessivement avantageux.

Vous trouverez aussi dans nos magasins un choix considérable d'**articles pour enfants**, tels que : **Robes, Douillettes, Pelisses cachemire** et **Broderie, Robes de baptême, Chapeaux, Tabliers, Bonnets,** etc.

CHOIX MAGNIFIQUE DE RIDEAUX EN TOUS GENRES

Spécialité de Lingerie fine

Grand assortiment de DRAPS et TIES BRODÉS. Prix exceptionnel

BRODERIES EN TOUS GENRES

Dépôt de **TOILES DES VOSGES** et **LINGE DE TABE**

Garantis à l'usage

CHIFFRES et BRODERIES à façon

GRAND CHOIX D'ARTILES POUR 1re COMMUNION

La Maison des **FABRIQUES PARISIENNES**, connue depuis de nombreuses années, a pour principe de **vendre entièrement de confiance** les articles les **plus soignés** et les **mieux assortis**, à des conditions de bon marché exceptionnel.

Prix fixe marqué en chiffres connus. — **16, rue du Vieil-Abreuvoir, ROUBAIX.** 26492

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église de Lys, le mardi 19 mai 1891, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Léocadie DELESPAUL, décédée à Lys, le 19 avril 1891, dans sa soixante-dixième année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

PAS-DE-CALAIS

Le passage de la comtesse de Paris à Boulogne-sur-Mer. — La comtesse de Paris accompagnée de ses trois plus jeunes enfants, de M. Dupuy, secrétaire du Comte de Paris et la duchesse de Chartres a déjeuné au buffet de la gare maritime et a pris ensuite le bateau pour Folkestone.

DEMANDEZ PARTOUT LE

SAVON DES MILLE PARFUMS

Préparé par **FERRAILLE Aîné**

Croix, près Roubaix.

Savon exquis réunissant toutes les qualités qui constituent le meilleur des savons. 46600—23333

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

15 MAI 1747

RÉTABLISSEMENT DE STATHOUDÉRAT

Si le mot de Stathouder n'est pas particulier à la Hollande, puisque le Gouverneur d'Alsace-Lorraine est aujourd'hui désigné sous le même nom (Statthalter), l'institution qu'il y désigne ne se retrouve nulle part ailleurs. Après l'expulsion des Espagnols, le Stathouder cessant d'être un lieutenant du Roi chargé de gouverner une province, ne devint nullement, dans les sept provinces unies, le représentant du pouvoir fédéral, exerçant une part quelconque de la Souveraineté; il demeura un simple fonctionnaire provincial, chaque province ayant ou pouvant avoir le sien, et le pouvoir souverain résidant tout entier dans les Etats Généraux, et surtout dans les états provinciaux dont les députés aux Etats-Généraux ne pouvaient avoir d'autre volonté que celle qu'ils leur dictaient par un mandat impératif. L'illusion vient de ce que, en fait, la *province* de Hollande exerçait dans les Etats Généraux une influence prépondérante, parce qu'elle payait à elle seule 58 pour 100 des impôts, ce sont ses stathouders qui ont occupé la première place dans l'histoire du pays; mais, jusqu'à la date que nous rappelons aujourd'hui, chacune des provinces put élire son stathouder particulier ou même s'en passer.

Seulement, dans toutes les crises qu'elles traversent, les Républiques sentent toujours le besoin de concentrer le pouvoir dans les mains d'un seul, et c'est pourcela qu'au sortir de la guerre de l'indépendance et dans la première période de l'histoire des Provinces unies, Guillaume le Taciturne, et après lui, ses deux fils, stathouders de la province de Hollande, furent choisis en même temps comme stathouders par la plupart des autres provinces, et investis des fonctions de capitaine général et amiral de toutes les forces de la République ; cet état de choses changea après la paix de Westphalie et à la mort de son petit fils Guillaume II, le parti républicain l'emporta et le Stathoudérat fut aboli.

Ce fut l'invasion de Louis XIV qui le ressuscita : menacées de périr, les sept provinces se jetèrent dans les bras de Guillaume III, qui sauva son pays, et devint Roi d'Angleterre, sans cesser pour cela d'être stathouder de Hollande. A sa mort (1702) le stathoudérat fut de nouveau aboli, ce fut encore la guerre avec la France qui le restaura. La Hollande avait la situation la plus bizarre dans la guerre de la succession d'Autriche; ses armées nous faisaient la guerre dans les rangs ennemis, et nous ne la lui faisions pas, les succès de Maurice de Saxe dans les Flandres s'étaient toujours arrêtés devant sa frontière; un jour vint où, pour avoir la paix, on comprit qu'il fallait l'aller chercher sur son territoire et frapper en elle le véritable noyau de l'alliance contre laquelle nous avions à lutter depuis sept ans; le 30 avril, Maurice reçut enfin l'autorisation d'agir comme il lui plairait, et il quitta Paris pour aller rejoindre son armée, en disant que dans 15 jours il en aurait fini.

La gageure paraissait invraisemblable, il la gagna; en quinze jours toutes les citadelles de la rive gauche de l'Escaut étaient tombées, et il était en possession du cours du fleuve jusqu'à la mer. C'est alors que le patriotisme des Hollandais eut raison de leurs sentiments républicains, ils rétablirent le stathoudérat ; ils l'offrirent d'abord à Frédéric II, roi de Prusse, et, sur son refus, ils y appelèrent le dernier représentant de la maison d'Orange, si peu doué qu'il fût personnellement des grandes qualités de sa race ; le 15 mai, Guillaume IV entrait à la Haye aux acclamations d'une foule enivrée, et se voyait décerner le stathoudérat général et jusqu'à l'hérédité ; son fils Guillaume V fut le premier stathouder-né ; en 1795 la République Française envahit la Hollande et le chassa.

Les retards éprouvés dans la guérison des maladies des jeunes gens qui comptent sur les effets rapides de l'essence de Santal tiennent uniquement aux nombreuses falsifications dont elle est l'objet; il faut donc être sûr de la pureté du produit employé. Tous les médecins donnent la préférence aux petites capsules rondes préparées par M. Midy, qui sont du reste populaires parmi les jeunes gens qui emploient le copahu ou les injections. 26669d

DELCHAMBRE-DUFERMONT

19, rue Richard-Lenoir, 19

Agent à ROUBAIX

POUR LES CHAMPAGNES

POMMERY & GRENO

26513

VIN NATUREL

de SAINTONGE. Récolte 1890

Renseignements NESSON, rue Rivoli, 32, Paris

52831 — 26347

Bonbon R. Herson

le meilleur des Fébrifuges et des Pectoraux.

Partout, **1 fr. 25.** — *Dépôts :* LECLERCQ, Grande-Place, *Lille*; DELARA, *Roubaix* ; PRUVOST, *Tourcoing*.

BONBON R. HERSON

PARTOUT

REMÈDE UNIVERSEL

La Poudre de Rogé est le plus agréable des purgatifs, celui qui convient le mieux aux dames, aux enfants et aux tempéraments délicats.

Eviter les produits dont le nom peut prêter à confusion. La *Poudre de Rogé* se reconnaît entre tous les médicaments analogues, par l'approbation de l'Académie de médecine de Paris.

Fabrication, 19, rue Jacob, Paris. Dépôt, 9, rue du 4-Septembre, et toutes pharmacies. 26667d

ADRESSES COMMERCIALES

de Roubaix-Tourcoing

MERCERIE, LINGERIE, CHAPELLERIE ET DIVERS

Le « JOURNAL DE ROUBAIX » publie régulièrement, dans sa grande et dans sa petite édition, les adresses des principaux fournisseurs d'articles de mercerie, lingerie, chapellerie, etc.3

Glaces et miroiterie en gros. Encadrements. Vitrerie, peinture. — Assurances contre le bris des glaces. — **Paul HONORÉ**, rue des Fabricants, 28.

MARCHÉS A TERME

Cours du 15 Mai 1891

LAINES PEIGNÉES

MOIS de LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING — Peignés de La Plata et de l'Uruguay — TYPE 1 Qual. à fabrique		TYPE 2 Qualité courante		TYPE BF		Peignés d'Australie — TYPE A Q. cour. à chaîne		TYPE B Q. B. M. à trame		TYPE C Q. sec. à trame		TYPE AB Qual. pr teinture		ANVERS (par télégraphe) — Peignés Buenos-Ayres — Belge T		Allemands B		Allemands M	
	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour
Janvier	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	5.45	5.45	...	...
Février	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	5.45	5.45	...	...
Mars	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Avril	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Mai	5.50	5.50	5.30	5.30	5.20	...	...	...	...	...	...	...	5.80	...	5.30	5.30	5.275	5.275	5.40	5.40
Juin	5.525	5.50	5.35	...	5.20	...	...	...	...	...	...	...	5.85	...	...	...	5.375	5.40	5.50	5.50
Juillet	5.55	5.55	5.35	...	5.25	...	...	...	...	...	...	...	5.85	...	...	...	5.425	5.425	5.525	5.525
Août	5.60	...	5.35	...	5.25	...	...	...	...	...	...	...	5.875	...	...	...	5.45	5.45	...	...
Septembre	5.65	5.60	5.35	...	...	...	...	...	...	...	...	...	5.90	...	...	...	5.475	5.475	...	...
Octobre	5.65	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	3.875	...	...	...	5.475	5.475	...	...
Novembre	...	5.65	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	5.475	5.50	...	...
Décembre	...	5.65	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	5.475	5.50	...	...

LAINES PEIGNÉES — LAINES BRUTES

MOIS de LIVRAISON	LEIPZIG (par voie télégraphique) — TYPE B Buenos-Ayres B d'Anvers		TYPE C Buenos-Ayres M d'Anvers		REIMS (par voie télégraphique) — Peignés de la Plata et de l'Uruguay — TYPE 1 Qual. fabrique		TYPE 2 Qual. courante		TYPE SUPRA irréductible		Peignés d'Australie — TYPE A Qual. courante à chaîne		TYPE B Qual. b. moyenne à trame		TYPE C Qual. seconde à trame		LAINES BRUTES — LE HAVRE par télégraphe — B.-Ayres Prima b. cour. 36 0/0		ANVERS par télégraphe — B.-Ayres Prima courante 34 0/0	
	Cote précéd marcs	Cote dujour marcs	Cote précéd marcs	Cote dujour marcs	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour
Janvier	4.45	4.45	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1.62	1.62	...	...
Février	4.45	4.45	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1.62	1.62	...	...
Mars	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Avril	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Mai	4.325	4.325	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1.605	1.605	...	...
Juin	4.35	4.35	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1.61	1.61	...	...
Juillet	4.375	4.40	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1.62	1.62	...	...
Août	4.40	4.40	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1.63	1.63	...	...
Septembre	4.425	4.45	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1.64	1.64	...	...
Octobre	4.45	4.45	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1.65	1.65	...	...
Novembre	4.45	4.45	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1.66	1.66	...	...
Décembre	4.45	4.45	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1.64	1.64	...	...